



UISP FO JUSTICE PARIS

DECLARATION LIMINAIRE

CSA DU 22 JUIN 2026

Monsieur le Président,

FO Justice souhaite aujourd'hui attirer une nouvelle fois l'attention de l'administration sur la situation particulièrement préoccupante des établissements pénitentiaires franciliens.

Nos personnels, tous corps et grades confondus, ont la tête sous l'eau. Ils assurent leurs missions avec professionnalisme et dévouement malgré des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Cette situation n'est plus tenable.

Le premier sujet d'inquiétude demeure le manque chronique d'effectifs. **FO Justice** réaffirme avec force la nécessité de pourvoir l'ensemble des postes vacants dans tous les corps et à tous les grades. Les agents ne peuvent plus continuer à compenser en permanence les carences structurelles de l'administration au prix de leur santé, de leur vie familiale et de la qualité du service public pénitentiaire.

Cette pénurie d'effectifs intervient dans un contexte de surpopulation carcérale historique. Les établissements franciliens connaissent des taux d'occupation toujours plus élevés, avec toutes les conséquences que cela entraîne : dégradation des conditions de détention, tensions accrues, multiplication des incidents, surcharge de travail pour les personnels et difficultés grandissantes à assurer les missions de sécurité, de réinsertion et d'accompagnement.

À cette situation déjà extrêmement dégradée s'ajoute l'épisode caniculaire que nous connaissons actuellement. Si des consignes ont été diffusées afin de préserver le bien-être et la santé des personnes détenues, **FO Justice** rappelle que les personnels pénitentiaires sont eux aussi exposés quotidiennement à des conditions de travail particulièrement difficiles dans des structures souvent inadaptées aux fortes chaleurs. Les mesures de prévention et de protection doivent bénéficier à l'ensemble des agents. La sobriété énergétique ne saurait être un frein pour la climatisation de l'ensemble des bureaux des collègues.

Concernant le télétravail, **FO Justice** demande que les organisations de service permettent, lorsque les missions le permettent, une mise en œuvre cohérente, équitable et respectueuse des droits des personnels, sans créer de disparités injustifiées entre les agents. Le développement du télétravail ne doit pas être freiné par des considérations organisationnelles qui pourraient être anticipées et accompagnées par des moyens adaptés.

SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS ET PROTECTION DES PERSONNELS

FO Justice souhaite également évoquer la poursuite indispensable de la sécurisation de nos établissements pénitentiaires. Les récents événements survenus à Nanterre, notamment les actes d'intimidation visant des personnels ainsi que l'incendie volontaire d'un véhicule devant la porte d'entrée principale de l'établissement, démontrent une nouvelle fois la nécessité de renforcer la protection de nos sites et de nos agents.

Ces faits graves doivent conduire l'administration à engager rapidement un état des lieux exhaustif des vulnérabilités existantes sur l'ensemble des structures franciliennes afin de définir et de mettre en œuvre les mesures de sécurisation nécessaires. La protection des personnels ne peut souffrir d'aucune approximation. Les accès principaux, les parkings, les zones d'accueil et l'ensemble des points sensibles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

RENFORCEMENT DES ELSP

FO Justice souhaite également attirer l'attention de l'administration sur le rôle essentiel des Équipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP). Dans le contexte actuel de menaces accrues à l'encontre des

établissements et des personnels, leurs missions de sécurisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes pénitentiaires, doivent être pleinement reconnues, priorisées et renforcées.

Les ELSP constituent aujourd'hui un maillon indispensable du dispositif de sécurité pénitentiaire. Qu'il s'agisse de la lutte contre les projections, des contrôles périphériques, de la sécurisation des abords des établissements, de la prévention des intrusions ou encore de l'appui aux missions de sécurité intérieure, leurs interventions participent directement à la protection des personnels, des infrastructures et au maintien du bon ordre au sein des établissements.

FO Justice demande donc que les moyens humains, matériels et de formation nécessaire soient alloués à ces équipes afin qu'elles puissent exercer leurs missions dans des conditions optimales. Là encore, tout renforcement des dispositifs de sécurité ne pourra se faire sans effectifs supplémentaires dédiés et sans une véritable politique de soutien et de valorisation de ces personnels.

SITUATION DES PREJ D'ÎLE-DE-FRANCE

Parallèlement, la situation des PREJ d'Île-de-France est aujourd'hui en véritable embolie. La multiplication des extractions judiciaires, les difficultés de recrutement et les sous-effectifs chroniques mettent les organisations de service sous tension permanente et fragilisent l'ensemble de la chaîne pénitentiaire.

FO Justice considère qu'il est désormais indispensable d'accélérer le développement de la visioconférence sur l'ensemble des établissements franciliens afin de limiter les déplacements lorsque ceux-ci ne sont pas strictement nécessaires.

Toutefois, cette évolution ne doit pas devenir un prétexte à une réorganisation à moyens constants. La mise en œuvre, la gestion et le suivi de ces dispositifs nécessitent du personnel dédié et doivent impérativement s'accompagner d'un renfort d'effectifs. Il n'est pas question que cette charge supplémentaire repose une fois encore sur les agents déjà en poste au travers de simples articulations internes.

OUVERTURES ET RÉOUVERTURES DE STRUCTURES

Enfin, **FO Justice** tient à alerter l'administration sur les différents projets d'ouverture ou de réouverture de structures annoncés dans les prochains mois, notamment le Quartier de Lutte Contre la Criminalité Organisée (QLCO) au CP de Réau, la réouverture du Quartier Centre de Détention (QCD) de Fleury-Mérogis ainsi que l'ouverture d'un Quartier de Semi-Liberté (QSL).

Pour **FO Justice**, ces projets ne pourront être menés à bien qu'à la condition impérative d'un apport significatif d'effectifs dédiés. Il est hors de question que ces ouvertures se fassent à moyens constants ou par redéploiement interne. Nous refusons catégoriquement que ces nouvelles missions se réalisent « sur le dos de la bête », en prélevant encore davantage des effectifs déjà exsangues dans les structures existantes.

L'administration doit entendre le message des personnels : les agents sont épuisés, les organisations de service sont fragilisées et les marges de manœuvre sont inexistantes. L'heure n'est plus aux constats mais aux décisions concrètes et aux moyens à la hauteur des enjeux.

Les personnels attendent des actes. Ils ne peuvent plus être la variable d'ajustement permanente des ambitions de l'administration. Sans recrutements massifs, sans fidélisation des agents et sans prise en compte de la réalité du terrain, c'est l'ensemble du service public pénitentiaire qui continuera de s'affaiblir.

FO Justice continuera à défendre avec détermination les intérêts des personnels et exige des réponses rapides, concrètes et ambitieuses sur l'ensemble de ces sujets.

